

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad des Cannes - 97354 Rémire-Montjoly
Société anonyme au Capital de 13 448 339,5 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2016



RSM Paris

26, rue Cambacérés
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 147 63 67 00
Fax : +33 (0) 147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – 97354 Rémire-Montjoly
Société anonyme au Capital de 13 448 339,5 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AUPLATA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes de l'annexe 1.6 et 4.26.3 exposent l'accord Newmont La Source concernant la filiale Armina et la note 4.10 détaille les actifs et passifs en cours de cession. Nos travaux ont particulièrement consisté à analyser le contrat encadrant cet accord, à suivre le niveau de dépenses de recherche et développement engagé par Newmont et à s'assurer du correcte classement au bilan et compte de résultat des actifs, passifs et résultats de cette activité abandonnée.
- Les notes de l'annexe 2.5.6 « immobilisations incorporelles » et 2.5.7 « Actifs miniers » précisent leurs modalités d'inscription au bilan ainsi que leur amortissement et leur dépréciation. Nos travaux ont particulièrement consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations significatives retenues par la Direction dans son évaluation des éventuelles provisions, à prendre connaissance du rapport d'un expert indépendant, à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des actifs et droits miniers ainsi que les hypothèses utilisées.
- Les notes 2.5.20.2 et 4.9.4 « Actions gratuites » précisent les modalités d'évaluation de la charge de personnel inscrite à ce titre au compte de résultat. Nos travaux ont particulièrement consisté à revoir les principales hypothèses retenues pour l'estimation de la charge.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons également vérifié, pour l'ensemble de ces éléments, le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et leur correcte application ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 28 avril 2017

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Stéphane MARIE
Associé



AUPLATA

Société anonyme au capital de 13.448.339,5 euros

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg – 97354 Rémire-Montjoly

R.C.S. CAYENNE 331 477 158

Comptes consolidés Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTATS FINANCIERS

1	FAITS MARQUANTS.....	1213
1.1	Activité.....	1213
1.2	Construction de l'usine de Dieu Merci, partenariats, protocole avec le BRGM et litige Columbus Gold. 1213	
1.3	Evolution de capital.....	1415
1.4	Autres faits marquants	1516
2	PRINCIPES COMPTABLES	1617
2.1	Base de préparation des états financiers	1617
2.2	Principes de consolidation	1617
2.3	Référentiel comptable	1617
2.3.1	Nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations entrés en vigueur à compter du 1er janvier 2016	1617
2.3.2	Nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations adoptés ou non par l'UE entrant en vigueur postérieurement au 1er janvier 2016 mais pouvant être anticipés	1617
2.4	Comparabilité et activités non poursuivies	17
2.5	Méthodes et règles d'évaluation	1718
2.5.1	Événements postérieurs à la date de clôture	1748
2.5.2	Résultat par action	1748
2.5.3	Produits et charges non récurrents	1748
2.5.4	Regroupement d'entreprise	1748
2.5.5	Pertes de valeur	1819
2.5.6	Immobilisations incorporelles	1819
2.5.7	Actifs miniers	1920
2.5.8	Immobilisations corporelles hors actifs miniers	1920
2.5.9	Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	20
2.5.10	Contrats de location	2021
2.5.11	Actifs financiers	2021
2.5.12	Stocks, encours et reconnaissance des revenus	2021
2.5.13	Créances et dettes	2021
2.5.14	Écarts de conversion – Risques de change	2021
2.5.15	Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
2.5.16	Provisions pour risques et charges	21
2.5.17	Provision pour remise en état des sites	2122
2.5.18	Impôts différés et situation fiscale latente	2122
2.5.19	Actions propres	2122
2.5.20	Paiement en actions	2122
2.5.21	Crédit d'impôt recherche (CIR)	2324
2.5.22	Actifs et passifs éventuels	2324
2.5.23	Engagements de retraite	2324
3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	2324
4	NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS	25
4.1	Ecarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles.....	25
4.1.1	Ecarts d'acquisition	25
4.1.2	Immobilisations incorporelles et corporelles	25
4.1.3	Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)	27
4.1.4	Flux d'amortissements des actifs incorporels et corporels	27
4.2	Titres de participation mis en équivalence.....	28
4.3	Actifs financiers non courants.....	28
4.3.1	Titres disponibles à la vente	28
4.3.2	Prêts et créances	28
4.4	Stocks et encours	28
4.5	Clients et comptes rattachés	29
4.6	Autres actifs non courants et courants	29
4.7	Impôts sur les sociétés	29
4.7.1	Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif	29

4.7.2	Ventilation de la charge d'impôt.....	30
4.7.3	Ventilation des impôts différés par nature.....	30
4.7.4	Dettes et créances d'impôt.....	30
4.8	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	30
4.9	Capitaux propres.....	30
4.9.1	Évolution du capital.....	31
4.9.2	Actionariat.....	31
4.9.3	Bons et options de souscription d'actions.....	31
4.10	Activité abandonnée.....	32
4.10.1	Bilan.....	32
4.10.2	Compte de résultat.....	34
4.11	Résultat par action.....	34
4.12	Variation des provisions pour risques et charges.....	35
4.12.1	Provisions pour indemnités de départ à la retraite.....	35
4.13	Emprunts et dettes financières.....	36
4.13.1	Variation des emprunts et dettes financières.....	36
4.13.2	Échéancier des emprunts et dettes financières.....	37
4.14	Autres passifs courants et non courants.....	37
4.15	Engagements et passifs éventuels.....	38
4.15.2. PASSIFS EVENTUELS.....		38
4.16	Ventilation du chiffre d'affaires.....	38
4.17	Charges d'exploitation.....	39
4.17.1	Ventilation des achats consommés.....	39
4.17.2	Charges de personnel.....	39
4.17.3	Autres produits et charges d'exploitation.....	40
4.18	Dotations et reprises aux amortissements et provisions.....	40
4.19	Produits et charges non récurrents.....	40
4.20	Coût de l'endettement.....	41
4.21	Notes relatives au tableau de flux de trésorerie.....	41
4.21.1	Charges et produits calculés.....	42
4.21.2	Détermination du besoin en fonds de roulement.....	42
4.22	Note relative aux parties liées.....	42
4.23	Information sectorielle.....	43
4.23.1	Information par groupe d'activité.....	43
4.23.2	Informations par zone géographique.....	43
4.24	AUTRES NOTES.....	43
4.24.1	Effectifs.....	43
4.24.2	Rémunération des mandataires sociaux.....	43
4.24.3	Événements postérieurs.....	43
4.25	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES.....	44

COMPTES CONSOLIDÉS
Du 01/01/2016 au 31/12/2016

BILAN CONSOLIDÉ

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF		
Actifs non courants	29 165	32 276
Écarts d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	1395	1488
Immobilisations corporelles	26 200	24 402
Immeubles de placement		
Actifs financiers : prêts et créances	1570	1685
Actifs financiers : titres disponibles à la vente	1	4 701
Titres mis en équivalence	0	0
Impôt différé		
Autres actifs non courants	0	0
Actifs courants	19 346	13 486
Stocks et en-cours	368	366
Clients et comptes rattachés	932	1681
Autres actifs courants	1011	182
Créance d'impôt	139	102
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	8 119	2 325
Actifs destinés à la vente	8 777	8 830
Total de l'actif	48 512	45 762

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres (part du Groupe)	30 302	27 073
Capital	13 448	9 434
Primes	66 940	56 891
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	25	(805)
Réserves et résultat consolidés	(50 112)	(38 447)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	(69)	(55)
Passifs non courants	9 708	11 128
Provisions	1 552	1 918
Instruments financiers dérivés		
Emprunts dettes financières à plus d'un an	4 332	6 903
Dettes financières avec les partie liées		
Impôts différés	2 307	2 307
Autres passifs non courants	1 518	
Passifs courants	8 571	7 616
Provisions	2 273	924
Instruments financiers dérivés		
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	428	381
Dettes financières avec les parties liées	20	501
Fournisseurs et comptes rattachés	4 171	4 054
Autres passifs courants	912	1 064
Impôt exigible		
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	767	692
Total du passif et des capitaux propres	48 512	45 762

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En K€</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	4.16	9 658	12 085
Achats consommés	4.17.1	(12 058)	(13 816)
Charges de personnel	4.17.2	(3 340)	(2 979)
Impôts et taxes		(312)	(317)
Dotations aux amortissements et provisions	4.18	(1977)	(2 705)
Autres produits et charges d'exploitation	4.17.3	(577)	28
Résultat opérationnel courant		(8 605)	(7 704)
Produits et charges non récurrents	4.19	(2 821)	(852)
Résultat opérationnel		(11 427)	(8 556)
Charge d'endettement financier brut	4.20	(659)	(735)
Rémunération de la trésorerie			
<i>Coût de l'endettement financier net</i>		(659)	(735)
Autres charges et produits financiers	4.20	(48)	71
Résultat courant		(12 134)	(9 220)
Impôt sur le résultat	4.7.2		
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	4.2	(576)	(39)
Résultat après impôts des activités poursuivies		(12 710)	(9 259)
Résultat net des activités non poursuivies	4.10	(199)	4 000
Résultat net		(12 909)	(5 259)
dont part du Groupe		(12 895)	(5 241)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(14)	(19)
<hr/>			
Nombre moyen pondéré d'actions		37 808 114	35 132 667
Dividende par action versé au titre de l'exercice			
Résultat par action des activités poursuivies, en euros		(0,341)	(0,264)
Résultat par action des activités abandonnées, en euros		0,000	0,114
<hr/>			
Actions potentielles dilutives			
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution		37 808 114	35 132 667
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros		(0,341)	(0,264)
Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros		(0,005)	0,114

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	(12 909)	(5 259)
Écarts de conversion		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	831	(1202)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	831	(1 202)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(1)	6
Impôts		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(1)	6
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	830	(1 197)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(12 079)	(6 456)
dont part du Groupe	(12 064)	(6 437)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(14)	(19)

(1) Le montant de 831 K€ constaté en 2016 correspond au recyclage en résultat des réévaluations antérieures consécutif à la cession intégrale des titres de participation Columbus Gold (cf. note 4.3.1).

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat après impôt des activités poursuivies		(12 710)	(9 259)
Charges et produits calculés	4.21.1	2 420	2 325
Plus et moins-values de cessions et mises au rebut		489	142
QP de résultat des sociétés mises en équivalence		576	39
Charges et produits non récurrents (sans incidence sur la trésorerie)	4.19	2 325	853
Capacité d'auto financement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		(6 901)	(5 901)
Coût de l'endettement financier net		659	735
Charge d'impôt		-	-
Capacité d'auto financement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		(6 241)	(5 166)
Impôts versés		-	-
Variation du besoin en fonds de roulement	4.21.2	(388)	76
Flux net de trésorerie généré par l'activité des activités poursuivies		(6 629)	(5 090)
Opérations d'investissement			
Décaissement / acquisition immobilisations incorporelles		-	(31)
Décaissement / acquisition immobilisations corporelles		(2 507)	(1 913)
Encaissement / cession immobilisations corporelles et incorporelles		-	67
Subventions d'investissements encaissés		-	-
Décaissement / acquisition immobilisations financières ⁽¹⁾		(143)	(1 627)
Encaissement / cession immobilisations financières ⁽²⁾		4 266	113
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		-	(34)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités poursuivies		1 616	(3 426)
Opérations de financement			
Augmentation de capitaux ou apports	4.9	11 564	8 093
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-	-
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Encaissements provenant d'emprunts	4.13	-	(0)
Remboursement d'emprunts ⁽³⁾	4.13	(149)	(4 179)
Variation des comptes courants avec les parties liées		(115)	20
Intérêts financiers net versés		(574)	(920)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement des activités poursuivies		10 725	3 014
Variation de trésorerie		5 712	(5 502)
Incidence des variations de taux de change			
Trésorerie à l'ouverture	4.8	2 325	7 828
Reclassements de trésorerie		42	(1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4.8	8 079	2 325

(1) Au 31 décembre 2015, ce poste comprend le remboursement des comptes courants d'actionnaires d'OMCI (-1 189 K€)

(2) Au 31 décembre 2016, ce poste correspond à l'encaissement relatif à la cession des titres Columbus

(3) Au 31 décembre 2015, ce poste comprend le remboursement du solde de l'emprunt obligataire émis en 2010 pour un montant de 3 932 K€ ainsi que des remboursements de dettes crédits-bails pour un montant de 248 K€.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes	Résultats cumulés non distribués	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat	Part du Groupe	Part ne conférant pas le contrôle	Capitaux Propres
31/12/2014	7 593	50 639	(27 927)	392	(5 156)	25 540	(37)	25 503
Résultat net					(5 241)	(5 241)	(19)	(5 259)
Autres éléments du résultat global				(1 197)		(1 197)		(1 197)
Résultat global				(1 197)	(5 241)	(6 437)	(19)	(6 456)
Augmentation de capital	1841	5 990				7 831		7 831
Affectation du résultat			(5 156)		5 156			
Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel (société en IG)			(123)			(123)		(123)
Emission de bons de souscription d'actions		262				262		262
Dividendes								
Variation de l'autocontrôle sur la période								
Plus-values sur actions propres								
Variations de périmètre								
Autres impacts								
31/12/2015	9 434	56 891	(33 206)	(805)	(5 241)	27 073	(55)	27 018
Résultat net					(12 895)	(12 895)	(14)	(12 909)
Autres éléments du résultat global				830		830		830
Résultat global				830	(12 895)	(12 064)	(14)	(12 079)
Augmentation de capital et émission BSA	4 014	10 049				14 064		14 064
Affectation du résultat			(5 241)		5 241			
Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel (société en IG)			1 230			1 230		1 230
Plan d'option sur actions réservées au personnel : valeur des services rendus par le personnel (société MEQ)								
Dividendes								
Variation de l'autocontrôle sur la période								
Plus-values sur actions propres								
Variations de périmètre								
Autres impacts								
31/12/2016	13 448	66 940	(37 217)	25	(12 895)	30 302	(69)	30 233

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Du 01/01/2016 au 31/12/2016

1 FAITS MARQUANTS

Le Groupe AUPLATA a pour objet principal l'exploitation minière aurifère. Il conduit toutes activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane Française, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité chez des industriels indépendants.

Auplata est également présent en Côte d'Ivoire depuis 2015 à travers sa filiale à 50 % OMCI. Les deux projets miniers principaux étant, Mont Goma et Adzopé ainsi qu'un patrimoine minier au Cameroun (184 autorisations d'exploitation de 1 ha chacune, et un permis de recherche d'une superficie de 500 km²).

A compter de l'exercice 2016, le Groupe AUPLATA a procédé à la transformation stratégique de son modèle économique en décidant de se concentrer sur la valorisation de ses Permis au travers de partenariat avec des acteurs majeurs ou en propre et sur l'exploitation de l'or par cyanuration en remplacement des techniques historiques d'extraction par gravimétrie. Ce changement de stratégie s'est réalisé tout en conservant l'ensemble des sous-traitants qui opèrent historiquement pour le compte d'Auplata.

Les comptes consolidés du Groupe AUPLATA (le « Groupe ») établis selon les normes IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11/04/2017.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes IFRS.

L'exercice couvre une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

1.1 Activité

Suite au changement de son modèle économique et à l'arrêt de ses usines gravimétriques, la production d'or d'Auplata sur l'année 2016 est en recul significatif. Cette production provient essentiellement de la sous-traitance minière.

Sur l'ensemble de l'année 2016, la production d'or s'élève à 235 kg contre 301 kg en 2015 soit un chiffre d'affaires en recul de 9,66 M€ en 2016 contre 12,085 M€ l'année précédente le chiffre d'affaires de la production or s'établissant à 8,0 M€ en 2016 contre 9,2 M€ en 2015.

Les ventes d'or affiné s'élèvent à 220 kg en 2016 contre 276 kg en 2015.

1.2 Construction de l'usine de Dieu Merci, partenariats, protocole avec le BRGM et litige Columbus Gold.

- **Construction de l'usine de cyanuration de Dieu Merci**

Consécutivement à l'obtention de l'autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour la mine de Dieu Merci en novembre 2015, le conseil d'administration d'Auplata au cours de sa réunion du 2 mars 2016 a entériné un projet de plan de transformation visant à consacrer ses ressources à la mise en œuvre du procédé de production d'or par cyanuration en complément des techniques d'extraction par gravimétrie jusqu'à présent utilisées par Auplata.

Ce plan de transformation nécessitera dans un premier temps la construction d'une usine sur le site de Dieu Merci qui aura pour vocation le traitement des rejets issus du traitement gravimétrique et stockés dans six bassins sur le site ainsi que le minerai du site de Dieu Merci.

Afin de superviser et coordonner la construction de l'usine de cyanuration, Auplata a dès le mois de février 2016 procédé au recrutement du responsable du chantier.

Cette évolution stratégique majeure a conduit le groupe à mettre en place les mesures suivantes :

- ✓ L'arrêt de toute production gravimétrique primaire (exploitation de la saprolite) et la suppression des 28 postes liés directement et indirectement à la production gravimétrique primaire. Ces licenciements représentaient un coût global de 877 K€ au 30 juin 2016.

La réduction de la structure de coûts fixes et variables.

- **Partenariat stratégique entre Auplata et Newmont**

Au cours du premier semestre 2016, Newmont annonçait avoir finalisé la 1^{ère} phase d'exploration sur les titres miniers de Bon Espoir et Iracoubo Sud, qui prévoyait un engagement de dépenses d'un montant minimum de 3,0 MUSD.

En vertu de l'accord conclu entre Auplata et Newmont en septembre 2014, Auplata avait apporté les titres miniers (Permis Exclusif de Recherche - PER) de Bon Espoir et d'Iracoubo Sud à Armina Ressources Minières.

Le 11 avril 2016, Newmont signifiait à Auplata un montant de dépenses au 31 décembre 2015 de 3 518 786 USD lui permettant de conclure à la finalisation de cette 1^{ère} phase d'exploration et permettant ainsi à Newmont d'augmenter sa participation à 51% au sein de la coentreprise, Auplata conservant 49% de la coentreprise.

En outre, Newmont a fait part de sa volonté d'initier la 2^{ème} phase de l'accord qui prévoit un engagement de dépenses d'exploration de 9 MUSD. Cette 2^{ème} phase permettrait alors à Newmont de porter sa participation au sein de la coentreprise à 75%, Auplata conservant les 25% restant.

A l'issue de cette 2nde phase d'exploration, Auplata aura la faculté, en fonction de sa contribution aux futurs programmes d'exploration, de maintenir sa participation dans la coentreprise, d'accepter de la diluer ou de la convertir en perception d'une royauté sur les futures exploitations.

En parallèle, NEWMONT respecte son engagement de reverser dans la JV le permis NEM 4 d'une surface de 155 Km² (permis NEM4 obtenu le 16 Janvier 2016 et dont le décret est paru au Journal Officiel du 20 Janvier 2016). Ce permis qui complète avantageusement la zone couverte dans la région par les 3 Permis Bon Espoir, Iracoubo Sud et NEM 4 sera complété par un dépôt de permis complémentaire sur la zone englobant les trois permis et leurs zones de raccordement. Cela permettra d'isoler une zone très prometteuse, suite aux premiers sondages effectués par NEWMONT et aux campagnes de prospections menées par ARMINA (notamment la campagne de fin 2014, début 2015 qui a permis lors du passage vers IRACOUBO SUD d'observer une intense activité clandestine sur les flats de NEM 4). Cette zone représente également un intérêt non négligeable sur le plan logistique avec 3 accès potentiels :

- Par le Sud via une piste partant des Concession Dieu Merci
- Par le Nord via la rivière Mana
- Par le Nord-Ouest via la Piste de Paul Isnard

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, la société Armina a été classée conformément à IFRS 5 comme une activité abandonnée, Newmont n'ayant pas au 31/12/2016 pris de décision concernant la création de la nouvelle structure devant porter cette participation. Ainsi tous les actifs de l'entité ont été reclassés sur la ligne « Activité abandonnée » et tous les passifs de l'entité ont été reclassés sur la ligne « Activité abandonnée ».

Sur l'ensemble de l'année 2016, Newmont annonce un total de dépenses de cette seconde phase d'exploration de 2 707 547 € soit 2 842 924 \$ (avec un taux de conversion de 1,05 \$/€) sur son engagement de 9 MUSD.

Le cumul de dépenses de Newmont sur cette seconde phase s'établit à :

518 786 \$ (représentant l'excédent de dépenses de la phase n°1)
2 842 924 \$ (représentant les dépenses de la phase n°2 engagées en 2016)
Total : 3 361 710 \$

Au 31/12/2016, sur la phase d'investissement n°2, la somme cumulée des dépenses réalisées par Newmont représentait 37% de ses engagements.

• **Accord stratégique entre Auplata et Newcrest en Côte d'Ivoire :**

Le 22 mars 2016, Auplata signait un accord stratégique avec une filiale de **Newcrest Mining Limited**, portant sur les permis miniers de Mont Goma (Côte d'Ivoire) détenus par OMCI.

Les deux permis d'exploration de Mont Goma, situés près de Séguéla dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, s'étendent sur une superficie totale d'environ 674 km². Ils ont été attribués à OMCI en février 2015, pour une première période de 4 ans.

Les termes de l'accord définissent la création d'une coentreprise entre OMCI et la filiale locale de Newcrest, et les conditions permettant à Newcrest d'acquérir jusqu'à 75% de chaque permis en finançant des dépenses d'exploration à hauteur de 7,5 M\$ sur cinq ans. Une campagne de prospection géochimique, réalisée en 2009 et 2010, avait permis de mettre en évidence 4 zones cibles. Les travaux d'exploration projetés sur les permis visent ainsi à confirmer les anomalies découvertes dans le cadre des campagnes d'exploration précédentes.

A terme, OMCI aura le choix de conserver sa participation dans la coentreprise, d'accepter de la diluer ou de la convertir à travers la perception d'une redevance sur la production future.

La formalisation de cet accord a été réalisée en date du 2 septembre 2016. Cet accord porte sur les permis miniers de Mont Goma détenus par OMCI, situés près de Séguéla dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, s'étendant sur une superficie totale d'environ 674 km².

L'accord prévoyait la création d'une coentreprise, baptisée Compagnie Minière de Mont Goma, entre OMCI et la filiale locale de Newcrest, et les conditions permettant à cette dernière d'acquérir jusqu'à 75% de chaque permis en finançant des dépenses d'exploration à hauteur de 7,5 M\$ au cours des cinq prochaines années. La Compagnie Minière de Mont Goma a été créée le 29 novembre 2016.

L'accord prévoit trois phases de dépenses :

- La phase N° 1 prévoit à la signature du protocole le paiement de 400 000 \$ en faveur d'OMCI. Cette somme a été créditée sur le compte bancaire d'OMCI en date du 20 septembre 2016.

Préalablement à ce versement, la société Newcrest a demandé à consentir au nom d'Auplata, une caution solidaire d'un montant maximum de 400.000 \$ au bénéfice de la filiale de Newcrest Mining Limited, en garantie du remboursement par OMCI de la somme de 400.000 \$. Cette caution solidaire d'Auplata a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2016.

L'activation de cette caution pourra être exercée par Newcrest dans le cas où le ministère des mines de Côte d'Ivoire refuserait le transfert de la propriété du « Mont Goma Project » d'OMCI à la Compagnie Minière de Mont Goma créée le 8 novembre 2016 et si OMCI se révélait être défaillante dans le remboursement de ces 400 000 USD.

L'accord prévoit la création d'une coentreprise entre OMCI et la filiale locale de Newcrest dénommée « la Compagnie minière de Mont Goma » créée le 23 novembre 2016.

- La phase N°2 prévoit 2,5 M\$ de dépenses à réaliser sur une période se finissant le 24 mai 2018 permettant à Newcrest de détenir à l'issue de cette période 51 % de la Compagnie Minière de Mont Goma.
- A l'issue de la phase n°2, Newcrest a l'option de déclencher la phase n° 3 avec un engagement de dépenses de 5 M\$ à réaliser sur une période se finissant le 24 mai 2021, permettant à Newcrest de détenir à l'issue de cette période 75 % de la Compagnie Minière de Mont Goma.

- **Protocole transactionnel BRGM**

À la suite de nombreux échanges entre Auplata et le BRGM au cours de l'année 2016, Auplata et le BRGM décidaient d'un commun accord de conclure un avenant au premier protocole, avenant signé en date du 15/04/2016 avec les termes suivants :

- Auplata reconnaît devoir au BRGM la somme de 1 500 000 €,
- Cette dette portera un taux d'intérêt annuel de 4,5% rétroactivement au 1^{er} janvier 2016,
- L'amortissement de la dette de 1 500 000 € se fera en dix tranches annuelles de 150 000 €, le premier amortissement intervenant avec un différé d'amortissement de 3 ans soit le 31 décembre 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2028,
- Le BRGM bénéficie d'une option de conversion de sa dette en obligations convertibles en actions Auplata. Ce nouvel avenant signé en date du 15/04/2016 reprenait également les modalités financières de l'exécution du contrat de prestations de services « take or pay » dans lequel Auplata s'engageait à une rémunération annuelle de 150 000 € par an et ce pour 3 ans au profit du BRGM avec les modalités suivantes :
- Auplata s'engage à recourir aux prestations fournies par le BRGM au cours de l'année 2016 pour un montant total de 300 000 €, incluant les prestations de 2015 et de 2016,
- Auplata s'engage à recourir aux prestations fournies par le BRGM au cours de l'année 2017 pour un montant total de 150 000 €.

- **Fin du litige opposant Auplata à Columbus Gold**

Fin du litige qui opposait Auplata à la société Columbus Gold sur les conditions de paiement d'un complément de prix dû conjointement par Auplata et Columbus Gold à la société Golden Star au titre de l'acquisition des concessions minières de Paul Isnard.

En date du 20 avril 2016, Auplata et Columbus se sont entendus pour transiger selon les termes suivants pour solde de tout compte :

- Transfert par Auplata de 2.230.000 actions Columbus à Columbus valorisées à 0,35 dollar canadien l'une ;
- Paiement par Auplata à Columbus de la somme de 90 000 dollars canadiens (soit 63 K€) en numéraire.

Au 31 décembre 2016, l'ensemble des actions Columbus Gold détenues par Auplata étaient cédées, dégageant une moins-value de 624 k€ pour les actions Columbus cédées sur le marché, ainsi qu'une moins-value de 625 k€ pour les actions remises gratuitement afin de solder le litige avec Columbus. Au 31/12/2016, la société a constaté une reprise de provision non courante pour litige d'un montant de 595 k€ relative au litige Columbus/Golden Star.

Sur le plan opérationnel, le groupe maintient son support notamment technique et logistique à Columbus via sa filiale Sotrapmag, en particulier sur son projet d'exploration de la Montagne d'Or. Auplata dispose en outre d'un contrat d'amodiation l'autorisant à produire sur sept des huit concessions détenues par Sotrapmag. Ce contrat, a été renouvelé par le Ministère de l'Economie et de l'Industrie, en charge des Mines le 17 juillet 2016.

1.3 Evolution de capital

- **Exercice de BSAR**

En date du 2 octobre 2015, Auplata a procédé à l'attribution gratuite de BSAR 1 et BSAR 2 au bénéfice de ses actionnaires à raison de 1 BSAR 1 et 1 BSAR 2 pour une action ordinaire :

- 4 BSAR 1 donnaient le droit de souscrire à 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune moyennant un prix d'exercice global de 1,40 euro par action, jusqu'au 31 mars 2016 inclus.
- 12 BSAR 2 donnaient le droit de souscrire à 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune (puis 1,03 action nouvelle après ajustement réalisé en juillet 2016), moyennant un prix d'exercice global de 5,00 euros par action, jusqu'au 30 septembre 2016 inclus.

Sur l'année 2016, 563 656 BSAR1 (Isin FR0012892024) ont été exercés pour 140 914 actions nouvelles délivrées et 148 829 BSAR2 (Isin FR0012952620) ont été exercés pour 12 718 actions nouvelles délivrées.

- **Levée de fonds avec maintien du DPS**

Afin de financer le développement et la construction de la première usine de cyanuration sur le site de Dieu Merci, le conseil d'administration d'Auplata, réuni le 6 juin 2016 et faisant usage d'une délégation de compétence décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 dont l'adoption a été confirmée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2016, a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant initial de 10,5 M€, prime d'émission comprise, pouvant être portée à 12,1 M€ après exercice de la clause d'extension.

Le prix de souscription a été fixé à 0,9 € par action représentant une décote faciale de 24,37% par rapport au cours de clôture de l'action Auplata le 6 juin 2016 (1,19 €).

Cette opération s'est traduite par l'émission de 13 403 298 actions nouvelles intégralement libérées en numéraire pour un montant total de 12 062 968,20 € (prime d'émission comprise).

- **Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription :**

Le conseil d'administration d'Auplata, réuni le 28 juillet 2016 et faisant usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 juin 2016 (8^{ème} résolution), a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 625 000 €, par émission de 2 500 000 actions nouvelles, à un prix unitaire de 1,0 €, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de la société Compagnie Minière de Touissit, répondant aux critères des catégories définies par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 juin 2016, à libérer en espèces ou par compensation de créances en principal avec les Obligations 2014 d'une valeur nominale de 500 €, à raison d'une Obligation 2014 pour 500 actions nouvelles (point 8.3.2)

Cette opération s'est traduite par l'émission de 2 500 000 actions nouvelles pour un montant total de 2 500 000 € (prime d'émission comprise), intégralement souscrites par la société Compagnie Minière de Touissit et libérées par compensation de créances en principal avec les 5 000 Obligations 2014 d'une valeur nominale de 500 € qu'elle détenait.

Suivant sa logique de désengagement de tout investissement dans l'or en Guyane, la Compagnie Minière de Touissit a par la suite cédé l'intégralité des 2 500 000 actions souscrites, au fonds de titrisation de droit luxembourgeois 4T Commodities & Emerging Markets représenté par la société de gestion 4T Commodities & Emerging Markets Management Company SA.

A l'issue de cette dernière opération, le capital social d'Auplata s'élève à 13 448 339,50 euros divisé en 53 793 358 actions d'une valeur nominale de 0,25 €, cotées sur le marché Alternext à Paris (FR0010397760 ALAUP).

- **Attributions d'actions gratuites (cf. note 2.5.20.2)**

Au cours de sa réunion du 16 septembre 2016, le conseil d'administration d'Auplata, a conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 dont l'adoption a été confirmée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2016, et sur la recommandation du Comité des rémunérations, voté un plan d'attribution gratuite de 3 769 115 actions de 0,25 euro de nominal soit un montant nominal total de 942 278,75 euros aux bénéficiaires suivants :

Jean-François FOURT, Président Directeur Général	2.689 115
Didier TAMAGNO, Directeur Général Délégué	240.000
Nagib BEYDOUN, Directeur Général Délégué	240.000
Gilles BOYER, Directeur Financier	600.000

L'attribution de ces futures actions gratuites ont été comptabilisées en charges de personnel pour leur quote-part sur l'année 2016 pour un montant de 1 230 K€ augmenté de la contribution patronale de 20% déduite des abattements prévus par la loi pour un montant de 212 K€.

A la suite de la démission de son mandat de Directeur Général Délégué notifiée à AUPLATA le 8 novembre 2016, Monsieur Nagib Beydoun a perdu son droit à la remise de ses 240.000 actions.

1.4 Autres faits marquants

- **Litige fournisseur SBTPME :**

La société de bâtiment et de travaux publics en milieu extrême (SBTPME) avait assigné Auplata en juin 2014 pour rupture abusive des relations commerciales d'un contrat signé en date du 20 octobre 2010.

Auplata a été condamné en date du 27 octobre 2016 en première instance à verser à la SBTPME la somme de 450 000 € à titre de dommages-intérêts.

Une ordonnance de référé en date du 10 février 2017, ordonnait l'arrêt de l'exécution provisoire décidée par le jugement du tribunal de commerce de Cayenne du 27 octobre 2016.

La société a fait appel de ce jugement.

• **Litige prud'homal :**

Suite à la fermeture du site de Yaou, le Groupe a procédé fin 2013 au licenciement collectif de 24 salariés. 13 de ces salariés ont engagé une action prud'homale en contestation du licenciement économique. Aux termes d'un jugement rendu le 21 septembre 2016 par le conseil des prud'hommes de Cayenne, les sociétés Smyd et Auplata ont été condamnées à indemniser 13 salariés ayant fait l'objet d'un licenciement collectif en décembre 2013, au titre d'indemnités de licenciement pour un montant total de 1 309 K€ (235 K€ pour Auplata et 1074 K€ pour Smyd) Les sociétés Smyd et Auplata feront appel de ces jugements.

2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Base de préparation des états financiers

En application des règlements européens, les états financiers du Groupe sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2016 (IAS/IFRS).

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondi au millier d'euros le plus proche.

2.2 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable, y compris les sociétés étrangères, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de celles-ci.

La consolidation est réalisée à partir de comptes établis au 31 décembre 2016.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en Note 4.25 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Certaines filiales non significatives au regard du Groupe ne sont pas consolidées.

2.3 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2016 :

2.3.1 Nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations entrés en vigueur à compter du 1er janvier 2016

- ✓ Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2012-2014 ;
- ✓ Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe » ;
- ✓ Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarifications sur les méthodes d'amortissement acceptables » ;
- ✓ Amendements à IAS 27 « Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels »
- ✓ Amendements à IAS 1 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- ✓ Amendements à IAS 19 « Régime à prestations définies »

L'application de ces nouveaux textes est sans impact pour le Groupe.

2.3.2 Nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations adoptés ou non par l'UE entrant en vigueur postérieurement au 1er janvier 2016 mais pouvant être anticipés

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB mais dont l'application n'est pas obligatoire en 2016 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne :

- ✓ IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients » ;
- ✓ IFRS 9 « Instruments financiers », ainsi que des amendements à IFRS 9 ;
- ✓ Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une Coentreprise » ;
- ✓ Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat : reconnaissance des actifs d'impôts différés pour pertes latentes » ;
- ✓ IFRS 16 « Contrats de location » ;
- ✓ Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- ✓ Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ».

Le groupe continue de mener des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes

2.4 Comparabilité et activités non poursuivies

Comme mentionné en notes 1.2 et 4.10, l'entité Armina est présentée en tant qu'activité non poursuivie à partir des comptes annuels 2015.

Conformément à IFRS 5, les actifs destinés à la vente et les passifs correspondants sont présentés séparément des autres actifs et passifs sur des lignes spécifiques du bilan au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016.

Le résultat net des activités non poursuivies réalisé sur les exercices 2015 et 2016 sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités non poursuivies ».

2.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des postes pour lesquels les normes IFRS requièrent une évaluation à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations, retient certaines hypothèses et s'appuie sur l'appréciation des géologues experts pour l'estimation des ressources minières qui ont une incidence sur les montants d'actifs (principalement les droits miniers inscrits en immobilisations incorporelles) et de passifs (principalement les provisions pour remise en état des sites) inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

2.5.1 Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à un ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existantes à la date de clôture.

2.5.2 Résultat par action

Le Groupe présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action. Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action prend en compte tous les instruments ayant un effet dilutif accordés par le Groupe.

2.5.3 Produits et charges non récurrents

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat opérationnel courant ».

Les éléments non courants résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat régulier du Groupe.

Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « produits et charges non récurrents » afin de faciliter la compréhension de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont détaillés dans la Note 4.19.

Ils comprennent essentiellement :

- Les résultats de cession des titres COLUMBUS
- Les dépréciations et reprises de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles
- Des provisions pour litiges significatifs et non récurrents
- Les autres produits ou charges significatifs liés à des événements inhabituels ou exceptionnels qui pourraient influencer l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe
- Les coûts de fermetures de sites.

2.5.4 Regroupement d'entreprise

La norme IFRS 3 révisée requiert l'application de la « méthode de l'acquisition » aux regroupements d'entreprises, qui consiste à évaluer à leur juste valeur les actifs, les passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition (« Goodwill ») représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) moins le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Dans le cadre de l'analyse de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, le Groupe serait notamment amené à valoriser sur la base d'un rapport d'expert indépendant les titres miniers et à reconnaître ces éléments en actifs et ou droits miniers pour leur juste valeur. Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels obtenus.

Le Groupe enregistre, en autres charges opérationnelles, les coûts directs liés à l'acquisition, à l'exception des coûts directs liés à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle qui sont enregistrés directement en capitaux propres.

Pour les acquisitions réalisées par étapes successives, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue en cas de prise de contrôle. Dans le cas d'une acquisition complémentaire permettant d'obtenir le contrôle conjoint d'une société précédemment sous influence notable, l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue est comptabilisé en capitaux propres.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 27 révisée, les rachats de minoritaires dans des sociétés contrôlées et les cessions de parts à des minoritaires sans perte de contrôle donnent lieu à la comptabilisation en variation de capitaux propres attribuables à la société-mère de la différence entre le coût d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. Pour toute cession partielle ou totale avec perte de contrôle, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, le résultat de cession ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Le Groupe procède à des tests de pertes de valeur, au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout autre moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, conformément à la méthodologie décrite ci-après. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

2.5.5 Pertes de valeur

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute.

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

2.5.6 Immobilisations incorporelles

2.5.6.1 Frais de recherche

Les frais de recherche concernent principalement les procédés d'extraction et les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources aurifères. Ils sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

En l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, les dépenses d'exploration, c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant.

Les frais de recherche minière sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

2.5.6.2 Droits miniers

Les droits miniers correspondent à des droits d'exploration octroyés par l'État permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier.

Ils sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production.

La qualification et la quantification des ressources minières du Groupe s'appuient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe, selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel.

Ces ressources ont été évaluées par un expert indépendant selon la méthode de marché (recherche de comparables). Cette méthode consiste à analyser des transactions de titres miniers comparables à ceux détenus afin d'en déduire un multiple qui appliqué aux ressources de la Société, donne leur valeur de marché.

Dans les rapports des géologues experts, les ressources sont appréciées en considérant l'usage d'une technologie de traitement au cyanure, dont le rendement est compris entre 90% et 95%, soit une valeur moyenne de 92,5%. Pour valoriser les droits miniers du Groupe, il a donc été procédé à un ajustement lié au rendement attendu de la technologie d'exploitation employée à la date d'évaluation par le Groupe selon la formule suivante :

$$\text{Valeur} = \text{Ressources} \times \text{Rendement ajusté} \times \text{Multiple}$$

Où Ressources = ressources mentionnées dans les rapports des géologues

Rendement ajusté = rendement attendu du processus d'extraction / 92,5%

Les droits miniers détenus par la société ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL (« ARMINA ») acquise en 2010 ont été évalués à leur juste valeur selon cette méthode. A la date d'acquisition de la société ARMINA, le Groupe a considéré que ses recherches visant à développer un procédé de traitement chimique alternatif au cyanure, le thiosulfate, étaient suffisamment avancées pour appliquer le rendement attendu du processus d'extraction associé à ce procédé. Il a été considéré que tout acteur de marché qui aurait acquis ces droits miniers aurait développé une technologie similaire afin d'augmenter le rendement d'extraction. Le taux de rendement attendu repris, après une décote de prudence sur les observations faites sur le site pilote, est de 60%. Le rendement ajusté auquel a été valorisé ces droits miniers est donc de 60%/92,5%, soit 65%.

Les droits miniers sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

2.5.6.3 Pertes de valeur

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

2.5.7 Actifs miniers

2.5.7.1 Évaluation à la juste valeur

Les actifs miniers correspondent à des droits d'exploitation (concessions ou permis d'exploitation) de gisements aurifères octroyés par l'État. Les ressources minières contenues dans les gisements sous-jacents des titres miniers, correspondent en substance à des actifs corporels.

Les actifs miniers sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au 1^{er} janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant.

Comme pour les droits miniers, la qualification et la quantification des ressources s'appuient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel.

Ces ressources ont été évaluées par l'expert indépendant. Le taux de rendement ajusté utilisé pour valoriser ces actifs est de 31%, correspondant au taux de rendement moyen de la technologie de gravimétrie, procédé d'extraction utilisé à cette date pour exploiter ces actifs, soit 29%, pondéré par le taux de rendement moyen de 92,5% de la cyanuration utilisé dans les rapports des géologues experts.

Les actifs miniers sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

2.5.7.2 Pertes de valeur

Les actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

2.5.8 Immobilisations corporelles hors actifs miniers

Les immobilisations corporelles hors actifs miniers sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

▪ Constructions et agencements	3 à 7 ans
▪ Installations techniques, matériels et outillages	3 à 10 ans
▪ Agencements divers	5 à 7 ans
▪ Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits d'exploitation. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances. En particulier, le plan d'amortissement des investissements du site d'Elysée a été revu afin de correspondre à la durée du contrat d'amodiation permettant l'exploitation du site, le contrat prenant fin le 31 décembre 2018.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles hors actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

2.5.9 Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan, sans retraitement des périodes antérieures.

La perte de contrôle d'une filiale, ou une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

2.5.10 Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

2.5.11 Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition puis ultérieurement pour leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation. Les prêts et créances présentés en actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

2.5.12 Stocks, encours et reconnaissance des revenus

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêt des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêt des comptes compte tenu du mode de fonctionnement du Groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le Groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le Groupe.

2.5.13 Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

2.5.14 Écarts de conversion – Risques de change

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

2.5.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur des comptes à terme sont enregistrés dans les produits financiers.

2.5.16 Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis à vis d'un tiers antérieur à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

2.5.17 Provision pour remise en état des sites

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié (actif de démantèlement), et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.

Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés conformément aux normes IFRS à un taux sans risque avant impôt mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

Les variations de l'évaluation d'un passif existant relatif au démantèlement ou à la remise en état qui résultent des variations de l'échéancier ou du montant estimé des sorties de trésorerie représentatives d'avantages économiques nécessaires pour éteindre l'obligation, ou une variation du taux d'actualisation ou d'inflation, sont ajoutées ou déduites du coût de l'actif lié dans la période courante ; le montant déduit du coût de l'actif ne doit pas excéder sa valeur comptable. Si une diminution du passif excède la valeur comptable de l'actif, l'excédent est immédiatement comptabilisé en résultat.

Un premier adoptant n'est pas tenu de se conformer à ces dispositions concernant les variations de tels passifs qui se sont produits avant la date de transition aux IFRS.

Le coût de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier.

2.5.18 Impôts différés et situation fiscale latente

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) et plus largement les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsque leur réalisation est probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

2.5.19 Actions propres

Aucune action propre n'est détenue à la clôture de l'exercice.

2.5.20 Paiement en actions**2.5.20.1 Bons de souscription d'actions**

En date du 30 juin 2014, le Groupe a émis 878.154 bons de souscription d'action (« BSA-2014 ») au profit du président du Conseil d'Administration Jean-François Fourt. L'exercice d'un BSA donne le droit de souscrire pendant une période de dix ans à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,38 euros (dont 0,25 euro de nominal et 1,13 euros de prime d'émission), les BSA étant exerçables dans les conditions suivantes :

A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter de la date d'attribution des BSA-2014,

- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter du 31 décembre 2014, si la production d'or cumulée sur l'année 2014 était supérieure ou égale à 500 kg,

- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter du 1er juillet 2015, si la production d'or cumulée sur le premier semestre 2015 était supérieure ou égale à 250 kg. Cette condition de performance interne n'ayant pas été atteinte, ces BSA ne seront pas exerçables et devenues caduques au 30 juin 2015.

Au 31 décembre 2016, 584.536 BSA-2014 sont exerçables.

Les BSA-2014 ont été valorisés sur la base du modèle Black & Scholes

En date du 30 juin 2015, le Groupe a émis 2.486.020 bons de souscription d'action (« BSA-2015 ») au profit du président du Conseil d'Administration Jean-François Fourt (960 620 BSA), du Directeur Général Délégué Nagib Beydoun (960 620 BSA), du Directeur Général Délégué et administrateur Didier Tamagno (188 260 BSA), de Mohamed Lazaar administrateur (188 260 BSA), et Arié Flack consultant du groupe (188 260 BSA). Ces BSA pouvaient être souscrits en numéraire à un prix de 0.083 €. Mohamed Lazaar n'a pas souscrit et Nagib Beydoun n'a souscrit que 301 205 BSA. La souscription s'élève à 1.638.345 bons de souscription d'action.

L'exercice d'un BSA donne le droit de souscrire pendant une période de 5 ans (prolongeable à 10 ans par le Conseil d'Administration) à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,42 euros (dont 0,25 euro de nominal et 1,17 euros de prime d'émission), l'exercice étant cependant subordonné à la constatation par le Conseil d'Administration d'un cours de l'action AUPLATA égal ou supérieur à 2,50 euros sur une période 15 jours de bourse consécutifs. Le droit d'exercer les BSA-2015 est subordonné à l'exercice par le bénéficiaire, d'une activité sous quelque forme que ce soit, qu'elle soit rémunérée ou non, au bénéfice de la société.

Les BSA-2015 dont les conditions d'exercice prévoient un critère de performance lié sur l'évolution du cours de bourse ont été valorisés selon une approche basée sur les méthodes de simulation Monte-Carlo.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options, le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres. Cependant le prix d'émission des BSA-2015 correspondant à leur juste valeur, aucune rémunération n'est comptabilisée en charges de personnel.

A la suite de la démission par Monsieur Nagib Beydoun de son mandat de Directeur Général Délégué et dans la mesure où les BSA-2015 n'étaient pas exerçables à la date de la notification de sa démission, les 301.205 BSA-2015 détenus par Monsieur Nagib Beydoun sont devenus caducs au 8 novembre 2016.

En date du 4 septembre 2015, le Groupe a émis 1.725.190 bons de souscription d'action (« BSA-2015-2 ») au profit du président du Conseil d'Administration Jean-François Fourt. Ces BSA ont été souscrits en numéraire à un prix de 0.073 €.

L'exercice d'un BSA donne le droit de souscrire pendant une période de 5 ans (prolongeable à 10 ans par le Conseil d'Administration) à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,24 euros (dont 0,25 euro de nominal et 0,99 euros de prime d'émission), l'exercice étant cependant subordonné à la constatation par le Conseil d'Administration d'un cours de l'action AUPLATA égal ou supérieur à 2,50 euros sur une période 15 jours de bourse consécutifs. Le droit d'exercer les BSA-2015-2 est subordonné à l'exercice par le bénéficiaire, d'une activité sous quelque forme que ce soit, qu'elle soit rémunérée ou non, au bénéfice de la société.

Les BSA-2015-2 dont les conditions d'exercice prévoient un critère de performance lié sur l'évolution du cours de bourse ont été valorisés selon une approche basée sur les méthodes de simulation Monte-Carlo.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options, le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres. Cependant le prix d'émission des BSA-2015-2 correspondant à leur juste valeur, aucune rémunération n'est comptabilisée en charges de personnel.

Le prix d'émission des BSA-2015 correspondant à leur juste valeur, aucune rémunération n'est comptabilisée en charges de personnel

Le 1er octobre 2015, Auplata attribue gratuitement à l'ensemble de ses actionnaires deux lignes de BSAR. 4 BSAR 1 s'échangeant contre une action au prix de 1,40€ jusqu'au 31 mars 2016, 12 BSAR 2 s'échangeant contre une action au prix de 5,00 (puis 1,03 action nouvelle après ajustement réalisé en juillet 2016).

Au cours du 4ème trimestre 2015, 1 082 476 BSAR 1 et 23 136 BSAR2 ont été exercés portant le capital social à 9.434.107 euros divisé en 37.736.428 actions de 0,25 euro chacune.

Au cours de l'exercice 2016, 563 656 BSAR 1 pour 140 914 actions nouvelles délivrées et 148 829 BSAR 2 ont été exercés pour 12 718 actions nouvelles délivrées.

2.5.20.2 Actions gratuites

Au cours de sa réunion du 16 septembre 2016, le conseil d'administration d'AuPlata, a conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 dont l'adoption a été confirmée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2016, et sur la recommandation du Comité des rémunérations, voté un plan d'attribution gratuite de 3 769 115 actions de 0,25 euro de nominal soit un montant nominal total de 942 278,75 euros aux bénéficiaires suivants :

Jean-François FOURS, Président Directeur Général	2.689 115
Didier TAMAGNO, Directeur Général Délégué	240.000
Nagib BEYDOUN, Directeur Général Délégué	240.000
Gilles BOYER, Directeur Financier	600.000

Les actions attribuées gratuitement seront définitivement acquises par chacun des bénéficiaires sans condition de performance au terme d'une période d'acquisition d'une durée d'une année, sous réserve de (i) l'existence, à l'expiration de la Période d'Acquisition, de réserves, primes d'émission et/ou bénéfices, dans les comptes d'AUPLATA d'un montant au moins égal à 942.278,75 euros après déduction des pertes et du report à nouveau, afin de créer le nombre d'actions ordinaires nouvelles nécessaires au profit des bénéficiaires et (ii) au maintien, pour les bénéficiaires, de leur situation de salariés ou de mandataires sociaux.

La charge totale du plan a été évaluée à 4 235 K€ au titre de l'application d'IFRS 2. Cette charge sera étalée sur une durée d'un an correspondant à la période d'acquisition.

La juste valeur des actions gratuites a été déterminée à partir de la valeur boursière à la date d'attribution soit 1.2 €/action. Compte tenu de la durée d'acquisition limitée à 1 an et de la période de conservation limitée à 1 an également, aucune décote d'incessibilité n'a été prise en compte.

L'attribution de ces futures actions gratuites ont été comptabilisées en charges de personnel pour leur quote-part sur l'année 2016 pour un montant de 1 230 K € augmenté de la contribution patronale de 20% déduite des abattements prévus par la loi pour un montant de 212 K€.

A la suite de la démission de son mandat de Directeur Général Délégué notifiée à AUPLATA le 8 novembre 2016, Monsieur Nagib Beydoun a perdu son droit à la remise de ses 240.000 actions.

Au 31 décembre 2016, 3 529 115 actions gratuites restent en cours d'acquisition.

2.5.21 Crédit d'impôt recherche (CIR)

Conformément aux normes IAS 12 - *Impôts sur le résultat* et IAS 20 - *Subventions publiques*, les crédits d'impôt recherche sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

2.5.22 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3.

2.5.23 Engagements de retraite

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Cette provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turn-over et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les provisions (ou actifs) comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement diminuée de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés et différences actuarielles non comptabilisés. Les taux d'actualisation sont arrêtés par référence à la moyenne sur 5 ans des taux sans risque.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est fournie en Note 4.25 de l'Annexe. Les sociétés non consolidées sont les suivantes :



En K€	% contrôle	Capitaux propres	Valeur brute des titres	Résultat net	Observations
SMD	100%	1K€	1K€	0 K€	Non significatif

La société commune créée le 23 novembre 2016 entre Newcrest et OMCI « la compagnie minière de Mont Goma » présentera ses premiers comptes au 31 décembre 2017. La contribution de cette société étant considérée comme non significative, cette société n'a pas été consolidée au 31/12/2016.

4 NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

4.1 Ecarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Ecarts d'acquisition

Néant.

4.1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	Amortissements / pertes de valeur		Valeurs nettes	Valeurs Nettes
	Valeurs brutes			
Frais de recherche	1 517	(122)	1 395	1 486
Droits miniers				0
Autres immobilisations incorporelles	20	(20)		2
Total immobilisations incorporelles	1 536	(141)	1 395	1 488
Actifs miniers	17 140	(1 468)	15 671	15 913
Terrains	1 117	(890)	227	254
Constructions	13 887	(10 324)	3 562	4 292
Installations techniques, matériels et outillages indu	11 675	(10 200)	1 475	2 497
Autres immobilisations corporelles	996	(940)	56	151
Immobilisations corporelles en cours	5 209		5 209	1 295
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	50 024	(23 824)	26 200	24 402

La ventilation par site des frais de recherche minière (inclus dans les frais de recherche), des droits miniers et des actifs miniers se présente comme suit au 31 décembre 2016 :

En K€	31/12/2016			Valeurs nettes
	Valeurs brutes	Amortissements	pertes de valeur	
Courrière	505			505
Procédé Thiosulfate				
Yaou	642			642
Elysée	335	(122)		213
Dieu Mercî	34			34
Total frais de recherche	1 517	(122)		1 395
Dieu Mercî	927	(188)		738
Yaou	8 312	(1 280)		7 032
Dorlin	7 900			7 900
Total actifs miniers	17 140	(1 468)		15 671

Les droits miniers relatifs au titre minier Bon Espoir ont été évalués à la juste valeur dans le cadre de l'acquisition de la société ARMINA sur la base d'un rendement attendu du processus d'extraction associé à l'utilisation du thiosulfate, soit 60%. Suite à la décision de suspendre la construction de l'usine au thiosulfate, une perte de valeur avait été constatée au 31 décembre 2011 d'un montant de 4 000 K€ afin de tenir compte du taux de rendement du procédé d'extraction par gravimétrie. Compte tenu de l'avis favorable rendu en septembre 2015 par le CODERST concernant le projet d'unité industrielle de cyanuration, cette dépréciation a été reprise au 31 décembre 2015 (cf. Produits et Charges non récurrents). Ces droits miniers détenus par ARMINA ont été reclassés en actifs en cours de cession au 31 décembre 2015 (cf. note 4.10).

Les droits et actifs miniers ont fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2016 consistant à actualiser le multiple transactionnel de titres miniers aurifères. La juste valeur de ces actifs retenue lors du passage aux IFRS reste comprise dans la fourchette des valeurs issues du test. Il est à noter que cette fourchette s'est restreinte et que les valeurs hautes et basses se sont appréciées depuis le test de dépréciation effectué au 31 décembre 2015.

L'ensemble des titres miniers du Groupe et leurs échéances sont résumées dans le tableau ci-après :

ZONE	DETENTEUR	NATURE DU PERMIS	SUPERFICIE (KM2)	ECHÉANCE	SUIVI	NOUVELLE ECHÉANCE	
DIEU MERCI	GUYANE	TEXMINE	CONCESSION	102,4	31/12/2018	Demande de renouvellement déposée en décembre 2016	
LA VICTOIRE	GUYANE	TEXMINE	CONCESSION	21,6	31/12/2018	Demande de renouvellement déposée en décembre 2016	
RENAISSANCE	GUYANE	TEXMINE	CONCESSION	12,5	31/12/2018	Demande de renouvellement déposée en décembre 2016	
COURIEGE	GUYANE	AUPLATA	PER	14	02/07/2015	Renouvellement déposé le 15/06/2015 Demandes complémentaires le 2/12/2016	02/07/2020
PÉREVENCHE	GUYANE	AUPLATA	PER	14,6		Demande de PER déposée le 18/06/2015 Demandes de complémentaires le 12/04/2016	
YAOU*	GUYANE	SMYD	PEX	52	10/11/2014	Demande de renouvellement déposée le 28/05/2014 Passage commission des mines 8/02/2017	10/11/2019
DORLIN	GUYANE	SMYD	PEX	84	30/07/2015	Demande de renouvellement déposée le 6/07/2015 Demande de complémentaires le 12/01/2017	20/07/2020
BON ESPOIR	GUYANE	ARMINA	PER	122,275	31/10/2016	Demande de concession déposée oct 2016	
IRACOUBO SUD	GUYANE	ARMINA	PER	300	01/03/2015	Demande de renouvellement déposée le 26/02/2015	01/03/2020
ADZOPE	COTE D'IVOIRE	OMCI	PER	186		Dossier de demande de permis de recherche déposé le 24/06/2015	
MONT GOMA NORD	COTE D'IVOIRE	OMCI	PER	299,4	25/02/2019	En cours de validité	
MONT GOMA SUD	COTE D'IVOIRE	OMCI	PER	374,4	25/02/2019	En cours de validité	

Yaoou* : attente décision Coderst juillet 2017 concernant l'UMTMA

Le permis Herrerias ayant été cédé le 6 avril 2016 a été retiré du tableau des titres miniers ci-dessus.

4.1.3 Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

En K€	31/12/2015	Entrée de périmètre	Augmen- tations	Diminutions	Autres mvts	31/12/2016
Frais de recherche	1 775			(258)		1 517
Droits miniers						
Autres immobilisations incorporelles	20					20
Total immobilisations incorporelles	1 794	0	0	(258)	0	1 536
Actifs miniers	17 140					17 140
Terrains	1 117					1 117
Terrains en crédit-bail						
Constructions	13 849				37	13 887
Constructions en crédit-bail						
Installations techniques	7 610		2			7 612
Installations techniques en crédit-bail	4 629			(565)		4 063
Autres immobilisations corporelles	882		51	(25)		909
Autres immobilisations corporelles en c	463			(375)		88
Immobilisations corporelles en cours	1 510		3 952	(216)	(37)	5 209
Avances et acomptes						
Total immobilisations corporelles	47 200	0	4 005	(1 182)	0	50 024

4.1.4 Flux d'amortissements des actifs incorporels et corporels

En K€	Ouverture	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Cessions	Autres mvts	Clôture
Frais de recherche	288		91		(258)		122
Droits miniers	(0)		(0)				(0)
Autres immobilisations incorporelles	18		2				20
Total immobilisations incorporelles	306		93	0	(258)	0	141
Actifs miniers	1 226					242	1 468
Terrains	863		270			(242)	890
Terrains en crédit-bail							
Constructions	9 557		767				10 324
Constructions en crédit-bail							
Installations techniques	7 266		201			(8)	7 459
Installations techniques en crédit-bail	2 476		691		(565)	140	2 742
Autres immobilisations corporelles	817		324		(16)	(237)	888
Autres immobilisations corporelles en c	377		51		(375)		52
Immobilisations corporelles en cours	216				(216)		
Avances et acomptes							
Total immobilisations corporelles	22 798		2 303	0	(1 173)	(105)	23 823

Le montant constaté en « autres mouvements » correspond à un reclassement du crédit-bail Armina en « Actifs destinés à la vente ».

4.2 Titres de participation mis en équivalence

Compte tenu des pertes générées par OMCI, sa valeur d'équivalence est négative au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016. A ce titre, elle est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges.

4.3 Actifs financiers non courants

4.3.1 Titres disponibles à la vente

La variation des titres disponibles à la vente est la suivante :

En K€	31/12/2015	Prix de cession net des frais	Résultat de cession	Remise actions gratuitement pour résolution litige Columbus	Recyclage des autres éléments du résultat global	Autres effets	31/12/2016
SMD	1						1
Columbus Gold	4 700	(4 302)	(624)	(625)	831	20	
Totaux titres disponibles à la vente	4 701	(4 302)					1

Un litige opposait Auplata à la société Columbus Gold sur les conditions de paiement d'un complément de prix dû conjointement par Auplata et Columbus Gold à la société Golden Star au titre de l'acquisition des concessions minières de Paul Isnard.

En date du 20 avril 2016, Auplata et Columbus se sont entendus pour transiger selon les termes suivants pour solde de tout compte :

- Transfert par Auplata de 2.230.000 actions Columbus à Columbus valorisées à 0,35 dollar canadien l'une ;
- Paiement par Auplata à Columbus de la somme de 90 000 dollars canadiens (soit 63 K€) en numéraire.

Au 31 décembre 2016, l'ensemble des actions Columbus Gold détenues par Auplata étaient cédées.

4.3.2 Prêts et créances

En K€- valeurs nettes	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts et cautionnements ⁽¹⁾	196	88
Prêt OMCI	1374	1231
Autres immobilisations financières ⁽²⁾		365
Total prêts et créances	1 570	1 685

(1) Ce poste correspond essentiellement à des cautions

(2) Ce poste, au 31 décembre 2015, correspond à un prêt consenti à la société MDG. Au cours du 1^{er} semestre 2016, cette créance a fait l'objet d'une compensation avec un autre passif courant vis-à-vis de la société OSEAD.

4.4 Stocks et encours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

En K€	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	99		99	366		366
Stocks - en-cours de production						
Stocks - pds finis et intermédiaires	269		269			
Stocks de marchandises						
Total stocks et encours	368	0	368	366	0	366

4.5 Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs brutes	1 197	1 910
Pertes de valeur	(265)	(230)
Valeurs nettes	932	1 681

Echéanciers des créances non dépréciées :

en K€	non échu	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total
Totaux	196	706	30			932

4.6 Autres actifs non courants et courants

En K€	31/12/2016		31/12/2015		Valeurs nettes
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	
Créances fiscales hors IS - non courant					
Total autres débiteurs non courants	(0)	0	(0)	(0)	0
Avances et acomptes	367		367	12	12
Créances sur personnel & org. sociaux	63		63	35	35
Créances fiscales - hors IS - courant					
Comptes courants Groupe actif - courant	3		3	3	3
Charges constatées d'avance	296		296	59	59
Actionnaires : capital appelé non versé					
Créances successions d'actifs - courant					
Autres créances - courant	281		281	74	74
Total autres débiteurs courants	1 011	0	1 011	182	0

4.7 Impôts sur les sociétés

4.7.1 Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

En K€	31/12/2016
Résultat avant impôt	(12 909)
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	33,33%
(Charge) produit d'impôt théorique	4 302
Incidence des :	
CICE	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	(192)
Paie ments en actions	(410)
Moins value succession de titres de participation	(233)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(3 468)
Autres	0
(Charge) produit d'impôt effectif	0
Taux d'impôt effectif (%)	0,00%

4.7.2 Ventilation de la charge d'impôt

Le groupe n'a pas constaté de charge d'impôt au titre de 2015 et 2016.

4.7.3 Ventilation des impôts différés par nature

	31/12/2015	Impact résultat	Effets de change	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Reclassements	Reclass. actifs en cours de cession	31/12/2016
Immobilisations incorporelles & corporelles	(3 954)	133						(3 820)
Immobilisations financières	0							0
Stocks	0							0
Créances	(3 000)	0						(3 000)
Provisions	95	(6)						89
Dettes financières	(30)	22						(8)
Dettes courantes	(1 064)	0						(1 064)
Autres	2 126	0				(2 161)		(35)
Reports déficitaires	18 196	3 607						21 803
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	12 368	3 756	0	0	0	(2 161)	0	13 963
Impôts différés actifs non reconnus	(14 676)	(3 756)				2 161	0	(16 270)
Impôts différés nets	(2 307)	0	0	0	0	0	0	(2 307)
Dont impôts différés passifs	(2 307)	0	0	0	0	0	0	(2 307)

Les reports déficitaires peuvent s'imputer sur des résultats fiscaux sans limite de temps.

4.7.4 Dettes et créances d'impôt

En K€	31/12/2016	31/12/2015
Créance d'impôt	139	102
Impôt exigible		
Créance / (dette) d'impôt net	139	102

Les créances d'impôt correspondent au CICE.

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2016	31/12/2015
Disponibilités	8 112	2 318
Intérêts courus non échus s/ dispo.	7	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 119	2 325
Concours bancaires (trésorerie passive)	(38)	
Intérêts courus non échus - Trésorerie passiv	(2)	(1)
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	8 079	2 325

4.9 Capitaux propres

Au 31 décembre 2016, le capital social de la société AUPLATA s'élève à 13.448.339,5 euros constitué de 53.793.358 actions de 0,25 € de nominal chacune, totalement libérées.

4.9.1 Évolution du capital

	31/12/2015	Exercice BSAR 1	Exercice BSAR 2	Augmentation de capital décidée par CA 6 juin 2016	Augmentation de capital décidée par CA 28 juillet 2016	31/12/2016
Nombre d'actions	37 736 428	140 914	12 718	13 403 298	2 500 000	53 793 358
Capital social en K€	9 434	35	3	3 351	625	13 448

4.9.2 Actionnariat

	31/12/2016				31/12/2015			
	Actions	% Droits de vote	%		Actions	% Droits de vote	%	
Amiral Gestion 4T	7 519 539	14,0%	7 519 539	14,0%	6 261 240	16,5%	6 261 240	16,5%
Commodities and emerging markets	9 445 225	17,6%	9 445 225	17,6%	6 945 225	18,3%	6 945 225	18,3%
Financière Arbevel	843 169	1,6%	843 169	1,6%		0,0%		0,0%
Hydrosol	530 501	1,0%	530 501	1,0%	530 501	1,4%	530 501	1,4%
Public	35 454 924	65,9%	35 454 924	65,9%	24 140 553	63,7%	24 140 553	63,7%
Total	53 793 358	100%	53 793 358	100%	37 877 519	100%	37 877 519	100%

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote du Groupe.

4.9.3 Bons et options de souscription d'actions

Série d'options	Nombre d'options attribuées	Date d'attribution	Date d'échéance	Prix d'exercice	Juste valeur à la date d'attribution	Charge 2015 (en K€)	Charge 2016 (en K€)
BSA-2014	878 154	30/06/2014	30/06/2024	1,38 €	0,84 €	(123)	
BSA1	2 903 225	14/06/2012	14/06/2015	2,00 €	NA	NA	NA
BSA-2015	1 638 345	30/06/2015	30/06/2020	1,42 €	0,083 €	NA	NA
BSA-2015-2	1 725 190	04/09/2015	04/09/2020	1,24 €	0,073 €	NA	NA
BSAR 1	37 463 881	01/10/2015	31/03/2016	1,40 €	0,014 €	NA	NA
BSAR 2	37 463 881	01/10/2015	30/09/2016	5,00 €	0,0004 €	NA	NA
Total	82 072 676					(123)	

4 BSAR 1 donneront droit à 1 action nouvelle Auplata à un prix d'exercice de 1,40 €.

12 BSAR 2 donneront droit à 1 action nouvelle Auplata (puis 1,03 action nouvelle après ajustement réalisé en juillet 2016) à un prix d'exercice de 5,00 €.

Au 31 décembre 2016, 585.436 BSA-2014 sont exerçables, la production d'or cumulée du Groupe ayant atteint 505 kg en 2014.

Sur l'année 2016, 563 656 BSAR1 (Isin FR0012892024) ont été exercés pour 140 914 actions nouvelles délivrées et une levée de fonds de 197.279,60 €. Les 35 817 749 BSAR1 non exercés à la date du 31 mars 2016, ont été annulés, du fait de leur caducité.

Sur l'année 2016, 148 829 BSAR2 (Isin FR0012952620) ont été exercés pour 12 718 actions nouvelles délivrées et une levée de fonds de 63.590 €.

Les 37 291 916 BSAR2 non exercés au 30 septembre 2016 ont été annulés, du fait de leur caducité.

	BSA-2014	BSA1	BSA-2015	BSA-2015-2	BSAR1	BSAR2	Total
Quantité attribuée	878 154	2 903 225	1 638 345	1 725 190	37 463 881	37 463 881	82 072 676
Solde au 31/12/2015	585 436	0	1 638 345	1 725 190	36 381 405	37 440 745	77 771 121
Bons attribués au cours de l'exercice							0
Sorties							0
Conversion, exercice					(563 656)	(148 829)	(712 485)
Devenues caducs			(301 205)		(35 817 749)	(37 291 916)	(73 410 870)
Solde au 31/12/2016	585 436	0	1 337 140	1 725 190	0	0	3 647 766

Données du modèle pour déterminer la JV des BSA	BSA-2014	BSA-2015
Modèle de valorisation utilisé	Black & Scholes	Monte-Carlo
Prix des actions à la date d'attribution	1,36€	1,34€
Prix d'exercice	1,38€	1,42€
Maturité	10 ans	5 ans
Taux d'intérêt sans risque	1,48%	0,35%
Hypothèse de taux de turnover	0%	15%
Volatilité	72,29%	40,00%
Décote d'inessibilité	10%	30%

4.10 Activité abandonnée

4.10.1 Bilan

Les actifs et passifs comptabilisés sur les lignes « Activité abandonnée » conformément à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » correspondent à l'entité Armina.

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF		
Actifs non courants	8 684	8 788
Écarts d'acquisition		
Immobilisations incorporelles	8 575	8 575
Immobilisations corporelles	118	216
Immeubles de placement		
Actifs financiers : prêts et créances	(9)	(2)
Actifs financiers : titres disponibles à la vente		
Titres mis en équivalence		
Impôt différé		
Autres actifs non courants		
Actifs courants	94	42
Stocks et en-cours		
Clients et comptes rattachés	1	1
Autres actifs courants	35	39
Créance d'impôt		
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	57	1
Total de l'actif destiné à être cédé	8 777	8 830
PASSIF		
Passifs non courants	600	600
Provisions		
Instruments financiers dérivés		
Emprunts dettes financières à plus d'un an		
Dettes financières avec les parties liées		
Impôts différés	600	600
Autres passifs non courants		
Passifs courants	168	92
Provisions		
Instruments financiers dérivés		
Emprunts et dettes financières à moins d'un an		
Dettes financières avec les parties liées		
Fournisseurs et comptes rattachés	132	59
Autres passifs courants	35	34
Impôt exigible		
Total du passif destiné à être cédé	767	692

4.10.2 Compte de résultat

Le résultat net des activités non poursuivies actifs et passifs comptabilisés sur les lignes « Activité abandonnée » conformément à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » correspondent à l'entité Armina.

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	1	
Achats consommés	73	
Charges de personnel	19	
Impôts et taxes	1	
Dotations aux amortissements et provisions	105	
Autres produits et charges d'exploitation		
Résultat opérationnel courant	199	
Produits et charges non récurrents		4 000
Résultat opérationnel	199	4 000
Charge d'endettement financier brut		
Rémunération de la trésorerie		
<i>Coût de l'endettement financier net</i>		
Autres charges et produits financiers		
Résultat courant	199	4 000
Impôt sur le résultat		
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités non poursuivies	199	4 000

4.11 Résultat par action

	31/12/2016	31/12/2015
Nombre moyen pondéré d'actions	37 808 114	35 132 667
Dividende par action versé au titre de l'exercice	0	0
Résultat par action des activités poursuivies, en euros	(0,341)	(0,264)
Résultat par action des activités abandonnées, en euros	0,000	0,114
Actions potentielles dilutives		
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	37 808 114	35 132 667
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros	(0,341)	(0,264)
Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros	(0,005)	0,114

Les résultats étant déficitaires, aucune action potentielle n'a été considérée comme dilutive.

4.12 Variation des provisions pour risques et charges

En K€	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres mvts	31/12/2016
Non courant					
Pour retraites	33	0	(19)	1	15
Pour litiges	595	0	(343)	0	0
Poursuite nette négative des entreprises en MEE	5	576	0	0	581
Pour remises en état	1285	147	(436)	(42)	955
Sous-totaux non courant	1 918	723	(797)	(41)	1 552
Courant					
Pour litiges	720	1888	(581)		2 027
Pour remises en état	204			42	246
Sous-totaux courant	924	1 888	(581)	42	2 273
Totaux	2 843	2 611	(1 378)	1	3 824

La reprise de provision non courante pour litige d'un montant de 595 K€ est relative au litige Columbus / Golden Star.

Ce litige ayant été résolu par une transaction ayant conduit Auplata à transférer 2 230 000 actions Columbus à Columbus, cette reprise de provision a été comptabilisée en contrepartie du résultat de cession des titres de participation Columbus au sein de l'agrégat « Produits et Charges non récurrents ».

Les dotations pour litiges intègrent un montant de 1 309 K€ comptabilisé suite à la condamnation des sociétés Smyd et Auplata à indemniser au titre d'indemnités de licenciement 12 salariés ayant fait l'objet d'un licenciement collectif en décembre 2013 (cf. faits marquants).

La reprise de provision courante pour litige intègre un montant de 500 K€ relatif au litige avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) suite à la signature en date du 15/04/2016 d'un avenant au premier protocole dont les termes sont les suivants :

- Auplata reconnaît devoir au BRGM la somme de 1 500 000 €,
- Cette dette portera un taux d'intérêt annuel de 4,5% rétroactivement au 1er janvier 2016,
- L'amortissement de la dette de 1 500 000 € se fera en dix tranches annuelles de 150 000 €, le premier amortissement intervenant avec un différé d'amortissement de 3 ans soit le 31 décembre 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2028,
- Le BRGM bénéficie d'une option de conversion de sa dette en obligations convertibles en actions Auplata en cas de non-respect de l'échéancier de remboursement.

La reconnaissance de cette dette de 1 500 K€ est sans impact sur le compte de résultat de 2016 dans la mesure où ce risque était couvert par une provision pour litige de 500 K€ et un autre passif courant de 1 067 K€ au 31 décembre 2015.

4.12.1 Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (minière)
- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 1.31% (Iboxx),
- taux de charge 50%,
- turn-over : 15% jusqu'à 34 ans, 10% de 35 à 45 ans, 5% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 3%, inflation incluse,
- table INSEE de mortalité 2003-2005,

VARIATION DE L'OBLIGATION EN K€	31/12/2016	31/12/2015
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	33	31
Coût des services rendus de la période	6	7
Intérêts sur actualisation	1	1
Cotisations employés	-	-
Coût des services passés	-	-
Acquisition/Cession	-	-
Profit/Perte lié à une liquidation ou réduction de régime	(24)	-
Pertes et (gains) actuariels générés sur l'obligation	1	(5)
Prestations payées	-	-
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	16	33

COUVERTURE FINANCIÈRE		
Actifs de couverture		
Valeur actualisée de l'obligation	(16)	(33)
Provision comptabilisée	(16)	(33)

VARIATION DU PASSIF COMPTABILISÉ AU BILAN		
Passif ouverture	(33)	(31)
Charge comptabilisée au compte de résultat	18	(8)
Prestations versées au cours de l'exercice	-	-
Acquisition	-	-
Écarts actuariels (SORIE)	(1)	5
Passif clôture	(16)	(33)

4.13 Emprunts et dettes financières

4.13.1 Variation des emprunts et dettes financières

En K€	31/12/2015	Reclassement manuel ouverture	31/12/2015	Impact TIE et ICNE	Augmentations	Diminutions	Autres Mts	31/12/2016
Retraitement des crédits-baïls	0	495	495			(149)		346
Emprunt obligataire	0	6 556	6 556	85	0	0	(2 500)	4 141
Dettes financières avec les parties liées	0	501	0	501			(481)	20
Autres dettes financières diverses	0	232		232				232
Concours bancaires courants	0	0			40			41
Totaux dettes financières			7 785	85	40	(149)	(2 981)	4 780

La diminution des dettes financières avec les parties liées s'explique par la compensation effectuée avec une créance vis-à-vis de la société MDG (cf. 4.3.2).

La diminution des emprunts obligataires d'un montant de 2 500 K€ est intervenue suite à une augmentation de capital souscrite par la société Compagnie Minière de Touissit et libérée par compensation de créances en principal avec les 5 000 Obligations 2014 d'une valeur nominale de 500 € qu'elle détenait.

4.13.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

<i>En K€</i>	31/12/2016	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an	dont inférieure à 5 ans	dont supérieure à 5 ans
Retraitement des crédits-baïls	346	202	144	144	
Emprunt obligataire	4 141	186	3 956	3 956	
Dettes financières avec les parties liées	20	20			
Autres dettes financières diverses	232		232	232	
Concours bancaires courants	41	41			
Dettes participation des salariés					
Concours bancaires courants					
Totaux dettes financières	4 780	448	4 332	4 332	0

L'analyse par échéances intégrant les intérêts à payer est la suivante :

<i>En K€</i>	Total	Paie ments dus par période		
		A - 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Dettes à long terme	4 374	186	4 188	-
Obligations en matière de location – financement	346	202	144	-
Instruments financiers dérivés				
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	4 720	388	4 332	-

4.14 Autres passifs courants et non courants

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs	4 171	2 987
Fournisseurs d'immobilisations		1 067
Totaux fournisseurs	4 171	4 054
Avances et acomptes reçus		
Dettes sociales	576	686
Dettes fiscales	306	308
Dettes diverses	30	70
Produits différés		
Autres		
Totaux des autres passifs courants	912	1 064
Dettes vis-à-vis de BRGM ⁽¹⁾	1 518	
Totaux autres passifs non courants	1 518	0

(1) Cf. note 1.2 Développements / Protocole transactionnel BRGM

L'amortissement de cette dette se fera en dix tranches annuelles de 150 000 €, le premier amortissement intervenant avec un différé d'amortissement de 3 ans soit le 31 décembre 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2028,

4.15 Engagements et passifs éventuels

4.15.1. Engagements financiers donnés

4.15.1.1 *Redevances Yaou et Dorlin*

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD SAS auprès de Golden Star Ressources Ltd. et de Guyanor, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1% du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2 134 K€..

Le total des redevances cumulées au 31 décembre 2016 s'élève 425 k€.

4.15.1.1 *Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud*

Dans le cadre du rachat à GOLDEN STAR Resources Ltd. de la société ARMINA détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par société la GOLDEN STAR Resources Ltd. vis-à-vis du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. AUPLATA s'engage ainsi à donner à sa filiale les moyens lui permettant de remplir ses obligations en terme de conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites. Ces 2 PER font l'objet de l'accord entre AUPLATA, ARMINA et NEWMONT La Source.

ARMINA a reçu le 3 août 2015, l'accord pour le renouvellement du PER BON ESPOIR jusqu'au 31 octobre 2016, pour un engagement de dépenses de 1.250K€. Une demande de concession sur ce site a été déposée en octobre 2016.

Le dossier de renouvellement du PER IRACOUBO Sud pour une durée de 5 ans, été déposé en février 2015 et porte sur un engagement de dépenses de 1.320 k€.

4.15.1.2 *Engagement sur le PER Couriège*

Le PER Couriège venant à expiration le 2 juillet 2015, et l'effort financier minimal sur le permis ayant été respecté, AUPLATA a déposé en juin 2015 une demande de renouvellement du PER Couriège, pour une durée de 5 ans et un montant minimal d'engagement de dépenses de 84,5 K€. Des demandes complémentaires ont été faites le 2 décembre 2016.

4.15.2. Engagements hors bilan

- Au cours de sa réunion du 16 septembre 2016, le Conseil d'administration d'Auplata, a autorisé, en application de l'article L. 225-35 alinéa 4 du Code de commerce et conformément à l'article R. 225-28 du Code de commerce, le Président Directeur Général à consentir au nom d'Auplata, une caution solidaire d'un montant maximum de 400.000 \$ au bénéfice de la filiale de Newcrest Mining Limited, en garantie du remboursement par OMCI de la somme de 400.000 \$ due à la filiale de Newcrest Mining Limited en application de l'accord stratégique du 2 septembre 2016. L'activation de cette caution pourra être exercée par Newcrest dans le cas où le ministère des mines de Côte d'Ivoire refuserait le transfert de la propriété du « MONT Goma project » d'OMCI à la Compagnie Minière de Mont Goma et si OMCI se révélait être défaillante dans le remboursement de ces 400 000 \$.
- Suite à l'arrêté préfectoral N° 2015-322-0002 du 18 novembre 2015 autorisant Auplata à exploiter une installation de séparation gravitaire d'or primaire et une unité modulaire de traitement du minerai aurifère sur la commune de St Elie, Auplata devait fournir des garanties financières à hauteur de 622 863 € pour la période allant de 2015 à 2019. Suite à un appel d'offre, la société Schneider Securities a été retenue afin d'émettre une attestation de garantie financière en faveur du Préfet de la région de Guyane pour un montant de 622 863 €. Cette attestation a été émise en date du 17 octobre 2016. La société Schneider Securities ayant demandé un dépôt de garantie de 95 000 €, Auplata constate un engagement hors bilan de la différence soit : 527 863€.

4.15.3. Passifs éventuels

Néant

4.16 Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Ventes d'or	7 711	9 278
Ventes d'argent	5	7
Prestations de services	1 943	2 800
Chiffre d'affaires	9 658	12 085

Les prestations de service correspondent essentiellement aux refacturations aux sous-traitants des prestations logistiques relatives à leurs approvisionnements, notamment en carburant.

La production d'or et d'argent provient, de l'exploitation des concessions de Dieu Merci, des PEX de Yaou et Dorlin et du contrat d'amodiation de PAUL ISNARD en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. L'extraction du minerai est issue :

- des usines de gravimétrie exploitées par le groupe Auplata et implantées sur les sites de Dieu Merci et Elysée, celle de Yaou étant arrêtée pour raison économique depuis fin 2013 ;
- de chantiers alluvionnaires exploités par des sous-traitants miniers ou faisant l'objet d'une exploitation en régie.

Sur l'ensemble de l'année 2016, la production d'or s'élève à 235 kg contre 301 kg en 2015.

Les ventes d'or affiné s'élèvent à 220 kg en 2016 contre 276 kg en 2015.

Le ralentissement de la production d'or en 2016 par rapport à l'année précédente est la conséquence directe de la période de transition sur les opérations minières liée à la préparation de la mise en œuvre industrielle du processus de cyanuration. En effet, cette transition a conduit à arrêter les sites de gravimétrie à compter d'avril 2016.

<i>En KG</i>	31/12/2016	31/12/2015
DIEU MERCI	70	61
PAUL ISNARD	87	134
YAOU		3
DORLIN	63	78
Production - total	220	276
dont production sous-traitée	190	240
	86%	87%

4.17 Charges d'exploitation

4.17.1 Ventilation des achats consommés

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Achats matières premières & autres approvisionnements	2 255	3 847
Variation stocks matières premières & autres approvisionnements	267	114
Achats de sous-traitance et autres services externes ⁽¹⁾	5 650	5 996
Autres charges externes	3 885	3 860
Totaux	12 058	13 816

(1) Correspond principalement aux charges de sous-traitance minière.

4.17.2 Charges de personnel

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements	2 590	2 168
Charges sociales	772	912
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	(22)	(101)
Totaux	3 340	2 979

En 2016, les salaires et traitements intègrent une charge de 1 230 K€ relative au plan d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice. Sans cet élément, le poste de charges de personnel serait en baisse par rapport à 2015 suite à la suppression des postes consécutifs au plan de transformation (cf. faits marquants).

À noter que les charges de personnel intègrent, en 2015 un produit de 123 K€ correspondant à la reprise de la charge IFRS 2 comptabilisée en 2014 au titre de la dernière tranche du plan BSA-2014, dans la mesure où les conditions de performances internes (ie : production d'or cumulée du premier semestre 2015 supérieure ou égale à 250 Kg) n'ont pas été atteintes.

4.17.3 Autres produits et charges d'exploitation

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Résultat sur opérations de gestion	(67)	(100)
Cessions d'actifs	(510)	129
Autres	0	0
Totaux	(577)	28

4.18 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	93	35
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	2 198	2 571
Dotations aux amortissements	2 291	2 605
Dot. aux provisions	1 393	1 140
Reprise de provisions	(1 922)	(1 167)
Reprise de provision BRGM		
Dot./dép des stocks MP et marchandises	216	26
Dot./dép. des actifs circulants		100
Dotations aux dépréciations et provisions nettes des reprises	(314)	99
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	1 977	2 705

4.19 Produits et charges non récurrents

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits non récurrents		
Variation de la JV de l'instrument dérivé lié à la cession de SOTRAPMAG		
Reprise de provision sur litiges sociaux	81	
Reprise de provision litige Golden Star/Colombus ⁽¹⁾	595	
Provision litige BRGM ⁽²⁾	500	
Résultat de dilution/cession Colombus		
Sous-total produits non récurrents	1 176	0
Charges non récurrentes		
Provision litige Golden Star/Colombus ⁽³⁾		(595)
Dépréciation et mises au rebut d'immobilisations		(248)
Complément de dette BRGM ⁽²⁾	(433)	
Coût social lié à l'arrêt de production de Dieu Merci ⁽⁴⁾	(858)	
Provision prud'hommes / licenciement collectif 2013 ⁽⁵⁾	(1 394)	
Résultat de dilution/cession Colombus ⁽⁶⁾	(624)	(9)
Résolution du litige Colombus réglé en trésorerie ⁽⁷⁾	(63)	
Résolution du litige Colombus réglé par remise d'actions Colombus à titre gr	(625)	
Autres charges non récurrentes		
Sous-total charges non récurrentes	(3 997)	(852)
Total net	(2 821)	(852)

- (1) cf. note 1.2 / Développement / Colombus
 (2) cf. note 1.2 / Développement / BRGM
 (3) cf. note 1.2 / Développement / Colombus
 (4) cf. note 1.2 / Développement / Construction de l'usine de cyanuration de Dieu Merci
 (5) cf. note 1.4 / Autres faits marquants / litiges sociaux
 (6) cf. note 1.2 / Développement / Colombus
 (7) cf. note 1.2 / Développement / Colombus

4.20 Coût de l'endettement

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et charges assimilés	(659)	(735)
Produits nets des autres valeurs mobilières		
Coût de l'endettement financier net	(659)	(735)
Autres intérêts et produits assimilés	(66)	70
Différence nette de change	17	
Dotations financières nettes des reprises		
Total des charges et produits financiers	(708)	(664)

4.21 Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

4.21.1 Charges et produits calculés

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	1 146	2 447
Paiement fondé sur des actions	1 230	(123)
Autres charges / produits calculés	43	
Total charges et produits calculés	2 420	2 325

4.21.2 Détermination du besoin en fonds de roulement

<i>En K€</i>	Ouverture	Variation cash	Variation de dettes fournisseurs prise en compte dans les flux d'investissements	Compensation clients / fournisseurs	Reclass. actifs en cours de cession	Clôture
Stocks nets	366	2				368
Clients nets	1 681	(206)		(543)		932
Avances et acomptes	12	354				367
Autres Débiteurs	111	236	0			348
Fournisseurs débiteurs						
Comptes courants	3					3
Créances d'impôt	102	38				139
Charges constatées d'avance	59	238				296
Sous totaux	2 334	662	(0)	(543)		2 453
Dettes fournisseurs	2 987	106	1 621	(543)		4 171
Fournisseurs d'immobilisations	1 067	451				1 518
Dettes fiscales et sociales	994	(112)	0			882
Impôt exigible						
Dettes diverses	70	(170)			130	30
Sous totaux	5 118	2 75	1 621	(543)	130	6 600
Besoin en fonds de roulement	(2 784)	388	(1 621)		(130)	(4 147)

4.22 Note relative aux parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants du Groupe ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes. Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées :

En K€	OMCI	OSEAD	MEANINGS
Compte de résultat 31/12/2016			
Chiffre d'affaires	(25)		
Autres produits			
Achats et charges externes			50
Prestations de R&D activées			
Charges financières	(37)	16	
Résultat des activités non poursuivies			
Bilan 31/12/2016			
Clients			
Débiteurs			
Fournisseurs			
Avances en compte-courant	1374		
Dépôts et cautionnements reçus			
Emprunt obligataire			
Obligations souscrites			
Intérêts courus sur emprunt obligataire			
Intérêts courus sur Obligations souscrites			

4.23 Information sectorielle

4.23.1 Information par groupe d'activité

Le Groupe s'organise autour d'un seul secteur relatif à l'exploitation minière d'or primaire. Ainsi, l'information relative à la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels* est présentée dans l'ensemble des états financiers consolidés et de notes de l'Annexe.

4.23.2 Informations par zone géographique

Le Groupe effectue des travaux d'exploration et d'exploitation des sites miniers en Guyane Française. L'intégralité de l'activité du Groupe se fait donc en France, à l'exception de la filiale OMCI détenue à 50% par Auplata qui réalise des travaux d'exploration en Côte d'Ivoire.

4.24 AUTRES NOTES

4.24.1 Effectifs

	31/12/2016	31/12/2015
Effectifs en fin période	15	50

4.24.2 Rémunération des mandataires sociaux

Monsieur Jean-François Fourt, Président du Conseil d'Administration, a perçu une rémunération d'un montant brut de 123 K€, avantages en nature compris. En sus, la charge relative à l'acquisition des actions gratuites s'élève à 937 K€.

Monsieur Didier Tamagno, Directeur Général, a perçu une rémunération globale brute de 199 K€, avantages en nature compris. En sus, la charge relative à l'acquisition des actions gratuites s'élève à 84 K€.

4.24.3 Événements postérieurs

Partenariat

Auplata et Reunion Gold Corp. (TSX-V : RGD), société canadienne d'exploration cotée au Toronto Stock Exchange, ont annoncé la signature (finalisée le 4 février 2017) d'un accord portant sur le titre minier (Permis d'Exploitation - PEX) de Dorlin, détenu par SMYD, filiale à 100% d'Auplata, en Guyane française.

Le permis minier de Dorlin est situé dans le centre ouest de la Guyane Française, à 56 km à l'est de Maripasoula et à 190 km au sud-ouest de Cayenne. Une demande de renouvellement du PEX d'une superficie de 84 km² est en cours d'instruction.

L'accord conclu entre Auplata et Reunion Gold octroie à ce dernier une option d'achat d'une durée de 5 ans lui permettant d'acquérir 75% du titre minier de Dorlin, Auplata conservant les 25% restant.



Pour lever cette option, Reunion Gold devra réaliser et remettre une étude de faisabilité sous une période de 4 ans et demi à compter de la signature de cet accord. En outre, afin de conserver son option, Reunion Gold s'est engagé à mettre en œuvre 3 M USD de dépenses d'exploration sur le site au cours des 3 premières années à compter de la signature de cet accord.

En cas d'exercice de l'option, Auplata aura la faculté de maintenir sa participation dans la future coentreprise détenant le titre minier, ou de la convertir en perception d'une royauté sur l'exploitation de la mine.

L'accord entre Auplata et Reunion Gold reste soumis à la réalisation de différentes conditions suspensives, et notamment à l'accord des autorités administratives françaises.

Cet accord va contribuer au développement du Centre de Recherches Géologiques de Dorlin, tout en permettant à Auplata de renforcer sa connaissance de ces gisements, issue des travaux précédents de Guyanor, et par conséquent de valoriser ce permis.

Gouvernance

Le Conseil d'administration d'Auplata, réuni le 16 février 2017, a choisi, à la suite de la démission de Monsieur Jean-François Fourt de son mandat de Directeur Général, d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Le conseil d'administration du 16 février 2017 a constaté la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, Monsieur Jean-François Fourt conservant son mandat de Président et Monsieur Didier Tamagno ayant été nommé Directeur Général.

4.25 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
<i>Société consolidante</i>							
AUPLATA SA		Top	Top	Top	Top	IG	IG
<i>Filiales</i>							
S MYD	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
CMD	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
ARMINA ⁽¹⁾	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
OMCI	AUPLATA SA	50%	50%	50%	50%	MEE	MEE
VERDAL REFORESTAGE	AUPLATA SA	66%	66%	66%	66%	IG	IG

(1) ARMINA a été reclassée au titre de l'application d'IFRS 5 (cf. notes 1.2 et 4.10)